

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 10 juillet 2015**

-----

L'an deux mil quinze, le dix juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

Présents : Mr DELATOUCHE François - Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint, Mr JOSSET Antoine, 2<sup>ème</sup> Adjoint, MM. PANNETIER Roland - GOURDIN Laurent - RICHARD Guy  
Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle

Excusée : Mme COMBE Laurence

Mme FAYET a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2015/27 :**

**COMMUNES NOUVELLES : Décision sur engagement et votes pour différents regroupements -**

Mr le Maire propose aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'engagement ou non vers une commune nouvelle et sur les différents regroupements possibles.

Le Conseil Municipal, après délibération, a procédé aux votes suivants :

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>abstentions</b>
<b>Pour la création d'une commune nouvelle :</b>	8	0	0
<b>Pour un regroupement à 5 communes :</b> - Blandouet - Saulges - St Jean sur Erve - St Pierre sur Erve - Thorigné en Charnie	0	8	0
<b>Pour un regroupement à 2 communes :</b> - Saulges - St Pierre sur Erve	8	0	0
<b>Pour un regroupement à 4 communes :</b> - Saulges - St Jean sur Erve - St Pierre sur Erve - Thorigné en Charnie	7	0	1
<b>Pour un regroupement à 2 communes :</b> - St Pierre sur Erve - Thorigné en Charnie	1	0	7
<b>Pour un regroupement à 3 communes :</b> - Saulges - St Pierre sur Erve - Thorigné en Charnie	8	0	0
<b>Pour un regroupement à 3 communes :</b> - St Jean sur Erve - St Pierre sur Erve - Thorigné en Charnie	0	7	1
<b>Pour un regroupement à 2 communes :</b> - St Jean sur Erve - St Pierre sur Erve	1	7	0

**DELIBERATION N° 2015/28 :**

**TARIFS DE LOCATION DU GITE COMMUNAL ET CONVENTION DE MANDAT DE GESTION  
POUR 2016 –**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par la SARL Gîtes de France Vendée/RESA Mayenne, pour la gestion des réservations du gîte communal « Le Presbytère » en 2016, avec une rémunération de 14 % du prix des locations à la semaine ou au week-end, 6 % pour les locations longue durée, 10 % pour les réservations apportées par le propriétaire et 9 % si le propriétaire fait sa réservation via le module propriétaire.

Monsieur le Maire propose également la reconduction des tarifs de location du gîte 2015 fixés par délibération du 11/07/2014.

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les dispositions de cette convention et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.
- reconduit les tarifs de location, à compter du 2 janvier 2016, comme suit :

<b>LOCATION DU GITE :</b>	
Semaine Très Haute Saison (du 09/07 au 20/08/2016)	500,00 €
Semaine Haute Saison (du 25/06 au 09/07 et 20/08 au 27/08/2016)	500,00 €
Semaine Moyenne Saison (du 06/02 au 05/03, du 9/04 au 25/06, du 27/08 au 24/09 et du 15/10 au 29/10/2016)	425,00 €
Semaine Basse Saison (du 02/01 au 06/02, du 05/03 au 9/04, du 24/09 au 15/10 et du 29/10 au 17/12/2016)	330,00 €
Semaine Noël (du 17/12 au 24/12/2016)	350,00 €
Semaine Nouvel An (du 24/12/2016 au 01/01/2017)	350,00 €
Week-end, mini-semaine ou semaine promotionnelle	250,00 €
Nuit supplémentaire	1/7 du prix de la semaine
Week-end promotionnel annuel des Gîtes de France	120,00 €
Location mensuelle	1 200,00 €
<b>CHARGES ANNEXES :</b>	
Electricité (le kw supplémentaire au-delà de 8 kw par jour)	0,10 €
Chauffage au gaz (le kg en sachant qu'1m3 équivaut à 5 kg)	2,00 €
Bois (le stère)	45,00 €
Bois (le panier)	2,00 €
Forfait ménage	50,00 €
Linge de maison (par personne)	2,00 €
Service petit déjeuner (par personne)	8,00 €
<b>LOCATION DE VTT :</b>	
Pour 1 VTT	Journée : 10 € WE : 15 € Semaine : 30 €
Pour 2 VTT	Journée : 18 € WE : 25 € Semaine : 50 €
Pour 3 VTT	Journée : 25 € WE : 33 € Semaine : 66 €
Pour 4 VTT	Journée : 32 € WE : 40 € Semaine : 80 €

Le Conseil Municipal rappelle qu'il donne délégation d'attribution au Maire afin de le charger, à titre exceptionnel et promotionnel, de la négociation des tarifs de location pour conclure certains contrats.

### **DELIBERATION N° 2015/29 :**

#### **REVISION DES TARIFS DES REPAS A LA CANTINE MUNICIPALE -**

Sous réserve de l'accord des autres communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Cheméré Le Roi, Saulges, St Pierre sur Erve et Thorigné en Charnie, pour unifier les tarifs des repas dans les quatre cantines,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ décide de fixer les tarifs des repas à la cantine municipale, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, à :
  - repas enfant : 3.10 € (soit une augmentation de 1.7 %)
  - repas adulte : 4.55 €

### **DELIBERATION N° 2015/30 :**

#### **LOGEMENT COMMUNAL T4 : Réparation de la chaudière et réduction exceptionnelle du loyer -**

Suite au dysfonctionnement de la chaudière du logement communal T4, Mr le Maire présente un devis de réparation de l'entreprise WEILAND à St Berthevin, évalué à 801.26 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ accepte le devis de l'entreprise WEILAND pour la réparation de la chaudière du logement communal T4,
- ⇒ décide de réduire le loyer de juillet de 100 € soit 340 € au lieu de 440 €, en compensation du désagrément subi par le locataire depuis plusieurs mois à cause de ce dysfonctionnement.

### **DELIBERATION N° 2015/31 :**

#### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS : Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale –**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L 5214-16,

VU l'arrêté du Préfet n° 2012244-0005 du 31 août 2012 portant création de la Communauté de Communes des Coëvrons,

VU les arrêtés du Préfet n° 2013079-001 du 20 mars 2013, 2013301-005 du 28 octobre 2013, 2014002-0006 du 14 février 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Coëvrons,

VU les statuts de la Communauté de Communes des Coëvrons,

.../...

CONSIDERANT l'intérêt pour les communes du territoire de transférer à la Communauté de Communes des Coëvrons la compétence « élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale » ;

CONSIDERANT que le transfert d'une compétence à la Communauté de Communes des Coëvrons suppose, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales, une délibération du conseil communautaire, l'accord d'une majorité qualifiée de communes membres consultées dans leur ensemble et un arrêté préfectoral constatant le transfert de ladite compétence ;

CONSIDERANT que la majorité qualifiée précitée est composée des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population, cette majorité devant en outre comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ approuve le transfert à la Communauté de Communes des Coëvrons de la compétence : « élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale » ;
- ⇒ autorise le Maire à signer toutes pièces et actes utiles.

### **DELIBERATION N° 2015/32 :**

#### **AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP) : Contrat pour l'élaboration de l'Ad'AP par l'intermédiaire de la Communauté de Communes des Coëvrons -**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que suite au groupement de commandes organisé par la Communauté de Communes des Coëvrons, la Sté APAVE de Laval a été retenue pour élaborer les Agendas d'Accessibilité Programmée relatifs aux Etablissements Recevant du Public (ERP) des communes concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ⇒ approuve le contrat proposé par la Sté APAVE concernant l'élaboration de l'Ad'AP de la commune pour un montant de 1080.00 € TTC,
- ⇒ autorise Mme MAUVIEUX Florence, conseillère municipale responsable de ce dossier, à signer les documents s'y rapportant.

### **ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Rapport de visite des lagunes par les services du Conseil Départemental -**

Mr le Maire donne lecture du rapport de visite de la station d'épuration du 4 juin 2015 fait par les services du Conseil Départemental. Il indique un bon état général des lagunes. Toutefois il serait bon de prévoir leur curage en 2017 ou 2018. Afin d'évaluer la quantité de boues à évacuer, il faudra réaliser une étude de bathymétrie. Ensuite, un plan d'épandage devra être établi. Mr LE BLANC propose un épandage, en septembre 2016, sur une de ses parcelles située à 500 m des lagunes et se charge de contacter un bureau d'études.

### **OPERATION « ARGENT DE POCHE » : Organisation du chantier sur la commune -**

Mr JOSSET informe les conseillers municipaux sur l'organisation du chantier « Argent de Poche » qui aura lieu sur la commune du 21 au 24 juillet prochains. 8 jeunes domiciliés dans la Communauté de Communes des Coëvrons (dont 2 à St Pierre sur Erve) participeront à ce chantier que se déroulera sur 4 matinées de 3 H. Ils effectueront la rénovation de la balustrade de l'école et la réfection des peintures au sol de la cour. Mr JOSSET contactera Mr MARCHAND pour le matériel nécessaire. Un pot de fin de chantier sera organisé le vendredi midi 24/07.

### **DELIBERATION N° 2015/33 :**

#### **PERSONNEL COMMUNAL : Modification du poste d'ATSEM**

Vu l'application des nouveaux rythmes scolaires,

Vu l'admission à la retraite de l'agent titulaire ATSEM,

Vu l'article 3-3 5° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, permettant le recrutement d'agents non titulaires de droit public dans la Fonction Publique Territoriale pour pourvoir un emploi d'une commune de moins de 2 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public,

Le poste d'ATSEM doit être modifié.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 :

⇒ DECIDE de modifier le temps de travail du poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, soit 30.16/35<sup>ème</sup> sur une année complète ou 32.90/35<sup>ème</sup> sur 11 mois,

⇒ DECIDE de prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à cet emploi et de les inscrire au budget de l'exercice en cours,

⇒ AUTORISE le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Le tableau des effectifs du personnel communal est donc modifié, à compter du 1er septembre 2015, comme suit :

\* FILIERE ADMINISTRATIVE : sans changement

- Attaché territorial : agent titulaire à temps partiel à 19/35<sup>ème</sup>

\* FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE :

- ATSEM 1<sup>ère</sup> classe : agent non titulaire à temps non complet à 32.90/35<sup>ème</sup> sur 11 mois

\* FILIERE TECHNIQUE : sans changement

- Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe : agent non titulaire à temps non complet à 12/35<sup>ème</sup>

- Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe : agent non titulaire à temps non complet à moins de 17.5/35<sup>ème</sup>

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **APPEL A CANDIDATURES POUR GESTION DE MARES A AMPHIBIENS –**

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association ID Environnement de Mayenne qui lance un appel à candidatures pour la création, restauration et gestion de mares à amphibiens en Bas Maine.

#### **ASSOCIATION RESO'AP (REseau Social d'Aides à la Personne) –**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux sur la mise en place, par l'Association RESO'AP, d'un nouveau service à l'attention des habitants de la Communauté de Communes des Coëvrons nécessitant un accompagnement.

#### **COMMISSION FLEURISSEMENT –**

Le fleurissement des bacs du mur de l'école a pu être effectué, en particulier grâce à Mr Rodolphe HUAULT, horticulteur à St Jean sur Erve. Un remerciement lui sera adressé à l'occasion de la fête communale du 15/08.

#### **COLLINE ST SYLVAIN –**

Le fauchage ou broyage du terrain de la colline St Sylvain sera à prévoir avant le 15 août prochain.

#### **AMENAGEMENT DE LA PLACE DU HAUT-BOURG –**

Vu le devis de Mr DURET, géomètre, l'évacuation des eaux pluviales sera à étudier avec la réalisation d'un sondage pour vérifier si une infiltration est possible.